

*Commune de* **THENAY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

***SEANCE du 14 AVRIL 2015***

L'an deux mil quinze, le quatorze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 avril, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ROINSOLLE, Maire.

<i>Conseillers Municipaux en exercice</i>	15	<i>Présents</i> : MM. D. ROINSOLLE – O. LAFONTAINE – J.L. BABIN – D. PRUDHOMME-HALLERY - P. DEROUIN – P. JOUSSELIN - J. MOREAU – A. BRUN - D. COSSON – D. SALVAUDON – Y. DEPOND – M. DIARD – V. RIVIERE– D. PILLAULT
<i>Présents</i>	14	
<i>Votants</i>	15	<i>Absent excusé</i> : Robert LEJARRE donne pouvoir à Odile LAFONTAINE
<i>VOTE POUR</i>	15	<i>Secrétaire de séance</i> : Manon DIARD

**1 – COMPTE DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 de la commune.

**2 - COMPTE DE GESTION 2014 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 du service de l'assainissement.

**3 – COMPTE DE GESTION 2014 LOCAUX COMMERCIAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 des Locaux commerciaux.

**4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE**

Avant de procéder au vote, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Madame Odile LAFONTAINE, Adjoint au Maire, Présidente de séance. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2014 tel que présenté et conforme au Compte de gestion de Madame la Trésorière,

- décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

**Fonctionnement :**

Dépenses	522 400.96 €
Recettes	656 614.98 €
Excédent de clôture	134 213.72 €
Report (n-1)	85 815.47 €
Résultat cumulé	220 029.19 €

**Investissement :**

Dépenses	241 542.00 €
Recettes	342 214.86 €
Excédent de clôture	100 672.86 €
Report (n-1)	-245 443.63 €
Déficit cumulé	-144 770.77 €
Besoin de financement	144 770.77 €

**Affectation des résultats :**

Couverture du besoin de financement C/1068	: 144 770.77 €
Excédent de fonctionnement reporté R002	: 75 258.42 €

Membres en exercice 15	Votants 14	Suffrages exprimés 14	VOTE POUR 14	CONTRE 0
------------------------	------------	-----------------------	--------------	----------

## 5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Avant de procéder au vote, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Madame Odile LAFONTAINE, Adjoint au Maire, Présidente de séance. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2014 du service de l'assainissement tel que présenté et conforme au Compte de gestion de Madame la Trésorière,
- décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

**Fonctionnement :**

Dépenses	522 400.96 €
Recettes	656 614.98 €
Excédent de clôture	134 213.72 €
Report (n-1)	85 815.47 €
Résultat cumulé	220 029.19 €

**Investissement :**

Dépenses	241 542.00 €
Recettes	342 214.86 €
Excédent de clôture	100 672.86 €
Report (n-1)	-245 443.63 €
Déficit cumulé	-144 770.77 €
Besoin de financement	144 770.77 €

**Affectation des résultats :**

Couverture du besoin de financement C/1068	: 144 770.77 €
Excédent de fonctionnement reporté R002	: 75 258.42 €

Membres en exercice 15	Votants 14	Suffrages exprimés 14	VOTE POUR 14	CONTRE 0
------------------------	------------	-----------------------	--------------	----------

## 6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 LOCAUX COMMERCIAUX

Avant de procéder au vote, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Madame Odile LAFONTAINE, Adjoint au Maire, Présidente de séance. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2014 Locaux commerciaux tel que présenté et conforme au Compte de gestion de Madame la Trésorière,
- décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

**Fonctionnement :**

Dépenses	7 632.69 €
Recettes	21 723.31 €

**Investissement :**

Dépenses	10 171.34 €
Recettes	46 335.85 €

Excédent de clôture	14 090.62 €	Excédent de clôture	36 164.51 €
Report (n-1)	18 470.91 €	Report (n-1)	-27 792.25 €
Résultat cumulé	32 561.53 €	Résultat cumulé	8 372.26 €

**Affectation des résultats :**

Report en fonctionnement R002 : 32 561.53 €

Membres en exercice 15	Votants 14	Suffrages exprimés 14	VOTE POUR 14	CONTRE 0
------------------------	------------	-----------------------	--------------	----------

**7 – FISCALITE : VOTE DES TAUX 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'augmentation du coefficient de variation proportionnelle pour 2015 induisant une augmentation des taux d'imposition comme suit :

	Taux Commune	Taux moyens départementaux 2014
Taxe d'habitation	14.00%	25.79%
Taxe foncier bâti	18.31%	24.94%
Taxe foncier non bâti	46.31%	49.75%

**8 – VOTE DES SUBVENTIONS 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de voter un crédit de 9 131 € pour les subventions attribuées en 2015,
- dit que le crédit sera inscrit au budget 2015, article 6574,
- donne pouvoir au Maire pour exécuter cette décision.

**9 – BUDGET PREVISIONNEL 2015 DE LA COMMUNE**

Vu l'avis de la commission des finances du 3 avril 2015,  
Vu le projet de budget primitif 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix POUR, approuve le budget primitif 2015 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	704 617 €	704 617 €
<b>Section d'investissement</b>	1 058 328 €	1 058 328 €
<b>TOTAL</b>	1 762 945 €	1 762 945 €

**10 – BUDGET PREVISIONNEL 2015 DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu l'avis de la commission des finances du 3 avril 2015,  
Vu le projet de budget primitif 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix POUR, approuve le budget primitif 2015 du service de l'assainissement arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	250 721 €	250 721 €
<b>Section d'investissement</b>	683 213 €	683 213 €
<b>TOTAL</b>	933 934 €	933 934 €

## **11 – BUDGET PREVISIONNEL 2015 LOCAUX COMMERCIAUX**

Vu l'avis de la commission des finances du 3 avril 2015,  
Vu le projet de budget primitif 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix POUR, approuve le budget primitif 2015 des Locaux commerciaux arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	58 168 €	58 168 €
<b>Section d'investissement</b>	17 373 €	17 373 €
<b>TOTAL</b>	75 541 €	75 541 €

## **12 – REGIE D'AVANCES : NOUVEAU MODE DE REGLEMENT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du montant de la régie, porté à 500 € et l'adoption de la carte bancaire comme moyen de paiement.

## **13 – ASSAINISSEMENT : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE LA VIGNE AUX CHAMPS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat pour que celui-ci assure la facturation et le reversement des recettes d'assainissement à la commune.

## **14 – ENFOUISSEMENT DE CABLE HTA – SERVITUDE ERDF**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de servitude avec ERDF pour le passage du câble HTA chemin rural n°28, et dit que tous les frais relatifs à l'enregistrement de ladite convention et toutes formalités seront à la charge d'ERDF et accomplis par ERDF.

## **15 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la CCVCC pour permettre la création du service instructeur commun des autorisations d'urbanisme.

## **16 – ADHESION AU CNAS ET DESIGNATION DES DELEGUES**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et autorise le Maire à signer la convention et élit les délégués élu, Monsieur Alain BRUN et agent, Madame Line DEL SIGNORE.

## **17 – S.D.A.G.E. ET PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION 2016/2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture de la consultation sur l'élaboration du projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire Bretagne et du projet de plan de gestion des risques inondation. Le Conseil municipal a la faculté d'émettre des observations sur ces projets. Monsieur le Maire précise que la consultation est également ouverte à tout citoyen.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que ces projets n'appellent aucune réserve ni observation.

## **18 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Désignation des personnes chargées d'assurer la sécurité lors du passage du tour du Loir-et-Cher, jeudi 23 avril 2015.
- Déclaration d'intention d'aliéner : Monsieur le maire informe le Conseil qu'il n'a pas été préempté la propriété cadastrée AW n°172,471,472,500.
- M. Yannis Depond soulève la question de la signalisation à la Serrerie. Le matériel étant livré, Monsieur le Maire confirme que la pose interviendra très prochainement.
- Mme Pascale JOUSSELIN informe le Conseil Municipal du retard pris par la commune en matière d'accessibilité des bâtiments publics. Par ailleurs, elle transmettra au SMIEOM l'intérêt de la commune pour la pose de bacs de collecte des déchets recyclables enterrés.
- M. Patrick DEROUIN signale que l'éclairage public du hameau de la Rouerie reste allumé toute la nuit.
- M. David PILLAULT demande quelle est la position de la commune concernant la possibilité d'enfouissement d'un câble électrique aérien à la Rouerie, proposé par le SIDELC. Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas prévu de budget pour 2015.
- Une réunion de chantier sera convoquée prochainement pour finaliser l'opération de la station d'épuration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Maire,

Daniel ROINSOLLE